



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 96737

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la sécurité routière en France. L'amélioration de la sécurité routière est l'une des priorités du Gouvernement. Depuis 2002, différentes mesures ont été prises, notamment l'augmentation des contrôles radars afin de diminuer la vitesse sur les routes. Des résultats positifs sont rapidement apparus. Pour autant, s'il faut se féliciter de ces résultats, l'amélioration de la sécurité routière résulte principalement du développement des infrastructures et des évolutions apportées aux véhicules. On ne saurait avoir comme seule et unique politique la répression systématique et généralisée de tous les automobilistes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions qu'il entend mener afin d'infléchir durablement les chiffres de la violence routière.

Texte de la réponse

La nécessité d'une lutte accrue contre la délinquance routière a conduit le Gouvernement depuis plus de trois ans, sous l'impulsion du chef de l'État, à créer une rupture dans les habitudes comportementales de nos concitoyens, lesquels n'étaient que peu contrôlés jusqu'alors. Cette politique permet d'assister à un déclin régulier du nombre d'accidents, de tués et de blessés, sans précédent dans son ampleur depuis une trentaine d'années. Cette amélioration constatée (plus de 8 000 vies sauvées et 100 000 blessés évités en trois ans) doit être poursuivie dans le souci permanent de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre et à renforcer son action pour promouvoir, dans l'intérêt de chacun, une conduite plus apaisée. Pour autant, le volet répressif ne peut expliquer à lui seul la diminution du nombre des victimes. Il s'inscrit dans une politique globale, au même titre que la formation, la prévention des risques, l'amélioration des infrastructures, la recherche médicale et les avancées techniques, les campagnes d'information, ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs du niveau national ou local. La mise en oeuvre de cette politique, à laquelle travaillent étroitement les ministères concernés, a contribué à faire reculer l'insécurité routière. Aspect essentiel de l'action des pouvoirs publics, les campagnes de la sécurité routière ont pour but de sensibiliser tous les types de conducteurs sur le respect de la réglementation. Après celle du port de la ceinture de sécurité au printemps 2005, la campagne de la semaine de la sécurité routière lancée le 17 octobre 2005 a abordé le thème des accidents occasionnés sur les trajets de proximité. Les données d'accidentologie montrent en effet que 75 % des victimes sont locales, piétons, deux-roues ou occupants d'un véhicule immatriculé dans le département du lieu de l'accident, et que les deux tiers des accidents se produisent en zone urbaine. Ce thème permet de mobiliser aux côtés des services de l'État les collectivités locales, les associations, les entreprises et de sensibiliser nos concitoyens au danger que représentent les déplacements les plus anodins. La communication en matière de sécurité routière en 2006 poursuit son travail sur l'opinion et les comportements, mais aussi sur les mentalités pour asseoir le changement dans la durée. Le plan d'action met en avant le respect de la vitesse avec plusieurs campagnes qui visent à rappeler à nos concitoyens le respect des distances de sécurité (campagne de février 2006), la limitation à 90 km/h (avril-mai 2006), puis à 130 km/h (juin 2006) ainsi qu'à 50 km/h octobre prochain, lors de la semaine de la sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96737

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6144

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7664